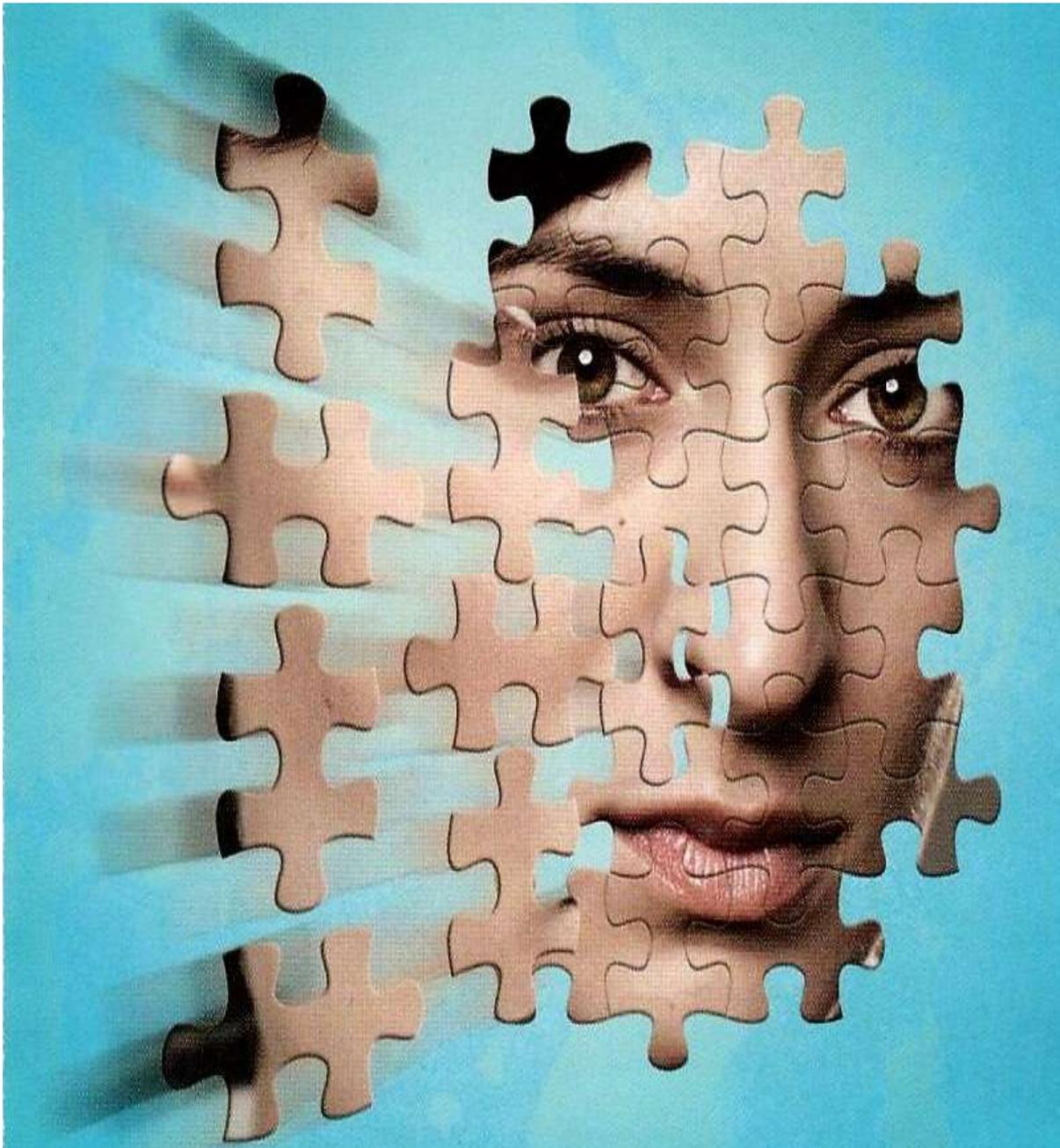


Rapport d'activité - 2019





Mot du Président

L'année 2019 a marqué la poursuite d'une activité soutenue et d'élaboration de projets.

Les missions se sont accrues à la fois par le nombre d'entretiens effectués et de victimes reçues et par nos principaux engagements :

- responsabilité du Bureau d'Aide aux Victimes du Tribunal Judiciaire de Versailles
- accompagnement des victimes aux procès
- groupe de parole pour les victimes de violences sexuelles
- stages de responsabilisation et de citoyenneté

La gestion de l'association a été améliorée :

- refonte du contenu du site internet et réflexion sur son développement
- formation continue des intervenants dans des domaines diversifiés
- supervision pour les accueillants
- protection des données selon le RGPD
- finalisation par remboursement anticipé du redressement judiciaire mis en place en 2014

La communication a été développée et notre implication renforcée :

- participation à des groupes de travail de divers organismes
- nombreuses interventions extérieures
- visites et présentations
- recherche de contacts pour préparer des rencontres condamnés/victimes dans le cadre de la justice restaurative
- réflexion sur la restructuration du schéma départemental d'aide aux victimes

Je voudrais remercier l'ensemble des intervenants, salariés et bénévoles, et particulièrement notre directrice Laure Gaillet qui doit nous quitter début 2020 remplacée par Jonathan Portier, pour leur implication, motivation et professionnalisme dans leur travail sans oublier nos partenaires et nos financeurs.

Aider les victimes est avant tout un travail d'équipe.

La pérennité de notre équipe est essentielle.

Malheureusement l'impossibilité d'avoir une vue claire et stable de nos subventions nous a obligé de licencier une psychologue fin juillet pour rebaucher un psychologue en décembre à durée déterminée après avoir obtenu un complément auprès de la Chancellerie.

Je souhaite pour 2020 que nous puissions continuer à remplir toutes les missions qui nous seront confiées pour accroître l'aide aux victimes mais cela dépendra avant tout des subventions que nous recevrons et de la structure départementale qui sera définie.

Louis-Pierre Coradin



Remerciements

Nous remercions nos partenaires et financeurs qui nous ont soutenu en 2019 dans nos missions et notamment :

- ↗ Les services de l'Etat (la Cour d'Appel de Versailles et le Tribunal Judiciaire de Versailles)
- ↗ La Préfecture des Yvelines (le Fonds Interministériel de la Prévention de la Délinquance, la Direction régionale aux Droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et es hommes))
- ↗ Le Conseil Régional
- ↗ Le Conseil Départemental des Yvelines
- ↗ L'Ordre des avocats du barreau de Versailles
- ↗ Le Groupement de gendarmerie des Yvelines
- ↗ La direction départementale de la sécurité publique des Yvelines
- ↗ Les communes et communautés d'agglomération (Les communes de Chatou, du Chesnay, de Croissy sur Seine, de Rambouillet, de Saint Germain en Laye, de Jouy en Josas, du Pecq, de Vélizy Villacoublay, de Versailles, la communauté d'agglomération des Méandres de la Seine)
- ↗ France Victimes
- ↗ Les donateurs privés



Table des matières

1. Présentation de l'association	5
1.1. L'objet de l'association	5
1.2. Les organes dirigeants	6
1.3. L'équipe intervenante	8
1.3.1. L'organigramme.....	8
1.3.2. Les formations suivies	9
1.4. Les lieux de permanence en 2019.....	10
2. L'accueil des victimes en chiffre.....	11
2.1. Le nombre de victimes reçues et d'entretiens réalisés	11
2.1.1. Evolution 2017-2019.....	11
2.1.2. Répartition par permanence.....	11
2.1.3. L'origine de l'orientation des victimes vers l'association.....	12
2.1.4. Les modalités de la première demande.....	13
2.1.5. Les différents types d'entretien	14
2.2.2.1 Les atteintes aux personnes	16
2.2.2.2 Les atteintes aux biens	17
3. Les projets et actions mené(e)s	18
3.1. Les projets et actions mené(e)s au sein de l'association	18
3.1.1. Justice restaurative : Les Rencontres Condamnés / victimes.	18
3.1.2. L'accompagnement des victimes au procès	18
3.1.3. Le groupe de parole pour les victimes de violences sexuelles.....	19
3.1.4. La refonte du site internet et des adresses mail.....	19
3.1.5. La protection des données - RGDP.....	19
3.2. Les projets et actions pour lesquels nous avons été associés	20
3.2.1. Les stages de responsabilisation et de citoyenneté	20
3.2.2. La réflexion sur la restructuration du schéma départemental d'AAV	20
3.2.3. Les groupes de travail.....	21
3.3. Les interventions extérieures	22



1. Présentation de l'association

1.1. L'objet de l'association

Créée en janvier 1991, France Victimes 78 – Sos Victimes 78 est une association loi 1901, sans but lucratif, sans appartenance politique ou confessionnelle, qui s'inscrit dans l'expression d'une solidarité collective à l'égard des victimes.

France Victimes 78 – Sos Victimes 78 a une vocation départementale et intervient dans les Yvelines conformément à une convention définissant son territoire d'intervention signée entre les associations d'aide aux victimes du département en présence du Procureur de la République près le Tribunal Judiciaire de Versailles.

L'association France Victimes 78- Sos Victimes 78 a pour objet :

- d'accueillir toute personne victime d'une atteinte aux biens ou d'une atteinte à la personne, de catastrophes naturelles
- de les informer de leurs droits
- de leur proposer un soutien psychologique
- de leur proposer un accompagnement dans les démarches administratives, judiciaires et privées
- de réaliser des enquêtes victimes, des évaluations victimes à la demande des magistrats
- et, de façon plus générale, de participer à toute forme de soutien en faveur des victimes d'infractions pénales, en concertation avec les autres organismes œuvrant à cette fin.

L'association mettra en place les structures nécessaires à la réalisation des objectifs fixés.

France Victimes 78 – Sos Victimes 78 dispose d'une équipe composée de salariés, de bénévoles et de stagiaires.

France Victimes 78 – Sos Victimes 78 accueille et accompagne les victimes gratuitement et en toute confidentialité.

France Victimes 78 – Sos Victimes 78 membre de France Victimes et adhère à ce titre au Code de déontologie des services d'aide aux victimes.



1.2. Les organes dirigeants

1.2.1 Les membres composant l'association

1.2.1.1 Les membres de droit

Les membres de droit, dont la liste suit, sont les personnes devenant sociétaires ès qualités, de par leurs fonctions, sans être soumises à la procédure normale de demande d'affiliation, mais à la condition d'accepter cette qualité. Ils ne versent pas de cotisation annuelle.

- ▶ Le Préfet, Président du Conseil Départemental de la prévention de la délinquance, ou son représentant désigné,
- ▶ Le Président du Conseil Départemental ou son représentant désigné,
- ▶ Le Président du Tribunal Judiciaire ou le magistrat du siège qu'il désignera comme son représentant,
- ▶ Le Procureur de la République près le Tribunal Judiciaire ou le magistrat du Parquet qu'il désignera comme son représentant,
- ▶ Le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats du Barreau de Versailles ou l'avocat qu'il désignera comme son représentant,
- ▶ Le Directeur Départemental de la Sécurité Publique ou son représentant,
- ▶ Le Commandant du groupement de Gendarmerie des Yvelines ou son représentant,
- ▶ Les responsables des autres associations d'aide aux victimes du même département,
- ▶ Les représentants désignés des organismes et entreprises publics et privés avec lesquels une convention a été signée.

1.2.1.2 Les membres actifs

Les membres actifs sont les bénévoles participant à l'accueil des victimes ou à toute autre mission au sein de l'association, dont la candidature a été agréée par le bureau, et qui possèdent les qualités et compétences nécessaires. Les membres actifs versent une cotisation annuelle.

1.2.1.3 Les membres associés

Les membres associés sont les personnes, physiques ou morales, manifestant un intérêt certain pour l'association, et susceptibles de faire apport ponctuellement de leurs connaissances ou de leurs activités. Ils versent une cotisation annuelle.

1.2.1.4 Les membres d'honneur

Le titre de membre d'honneur est décerné aux personnes physiques ou morales qui rendent ou qui ont rendu des services éminents à l'association.



1.2.2 La composition du Conseil D'administration de l'association

- ▶ M. le Colonel TORTELLIER, Commandant le Groupement de Gendarmerie des Yvelines, membre de droit
- ▶ Maître BLANCHARD-MASI, représentant l'Ordre des avocats de Versailles, membre de droit
- ▶ Mme COLOMBO, Présidente du CIDFF78, membre de droit
- ▶ M. CORADIN, membre associé
- ▶ Mme DEMANT membre actif
- ▶ M. GERVAIS membre associé
- ▶ M. le Contrôleur Général KAUFFMAN, Directeur Départemental de la Sécurité Publique des Yvelines, membre de droit
- ▶ Mme MOTTE, membre actif
- ▶ M. RENAUD membre actif
- ▶ M. LONGUEVILLE, membre actif
- ▶ M. ENGOULEVENT, membre actif

1.2.3 La composition du Bureau de l'association

- ▶ **Président** : M. Louis-Pierre CORADIN
- ▶ **Vice-Président** : Mme Virginie MOTTE
- ▶ **Trésorier** : M. Jean-Michel RENAUD
- ▶ **Trésorier adjoint** : M. Jean-Pierre GERVAIS
- ▶ **Secrétaire** : Mme Véronique DEMANT



1.3. L'équipe intervenante

1.3.1. L'organigramme

L'équipe de France Victimes 78 – Sos Victimes 78 est composée d'accueillants, de juristes et psychologues, bénévoles et salariés, tous professionnels dans l'aide aux victimes.

Direction (0,4ETP)

Laure GAILLET

Salariés (3,3 ETP)

Psychologues (1,8 ETP jusqu'à août, 1,5 ETP à partir de décembre)

Irène DESSAINT-CONDE
Sarah OSMAN
Florian GUIVARCH

Accueillant /Juristes (1,5 ETP)

Laure GAILLET
Jonathan PORTIER

Bénévoles (1,1ETP)

Marie-Paule ARNOUX
Aurélie CAUX-DESPLATS
Véronique DEMANT
Maurice ENGOULEVENT
Denise JACQUET
Lydwine JAULIN
Adrienne JOSEPH
Guy LONGUEVILLE
Virginie MOTTE
Jean-Michel RENAUD
Loise SACARABANY
Sylvette SAUVAGEOT

Stagiaires

Kelly DRIEU – Service civique
Perrine CATHALO – juriste
Eileen WU – juriste
DRIEU Célia – juriste
Fanny PRUVOST – psychologue
GUENO Ghislaine – PJJ
PREVEL Christophe – Gardien de la paix

Commissaire aux comptes

M.CAPERAA (Groupe VOLENTIS)

Expert-comptable

M. François (Cabinet Richard FRANCOIS)



1.3.2. Les formations suivies

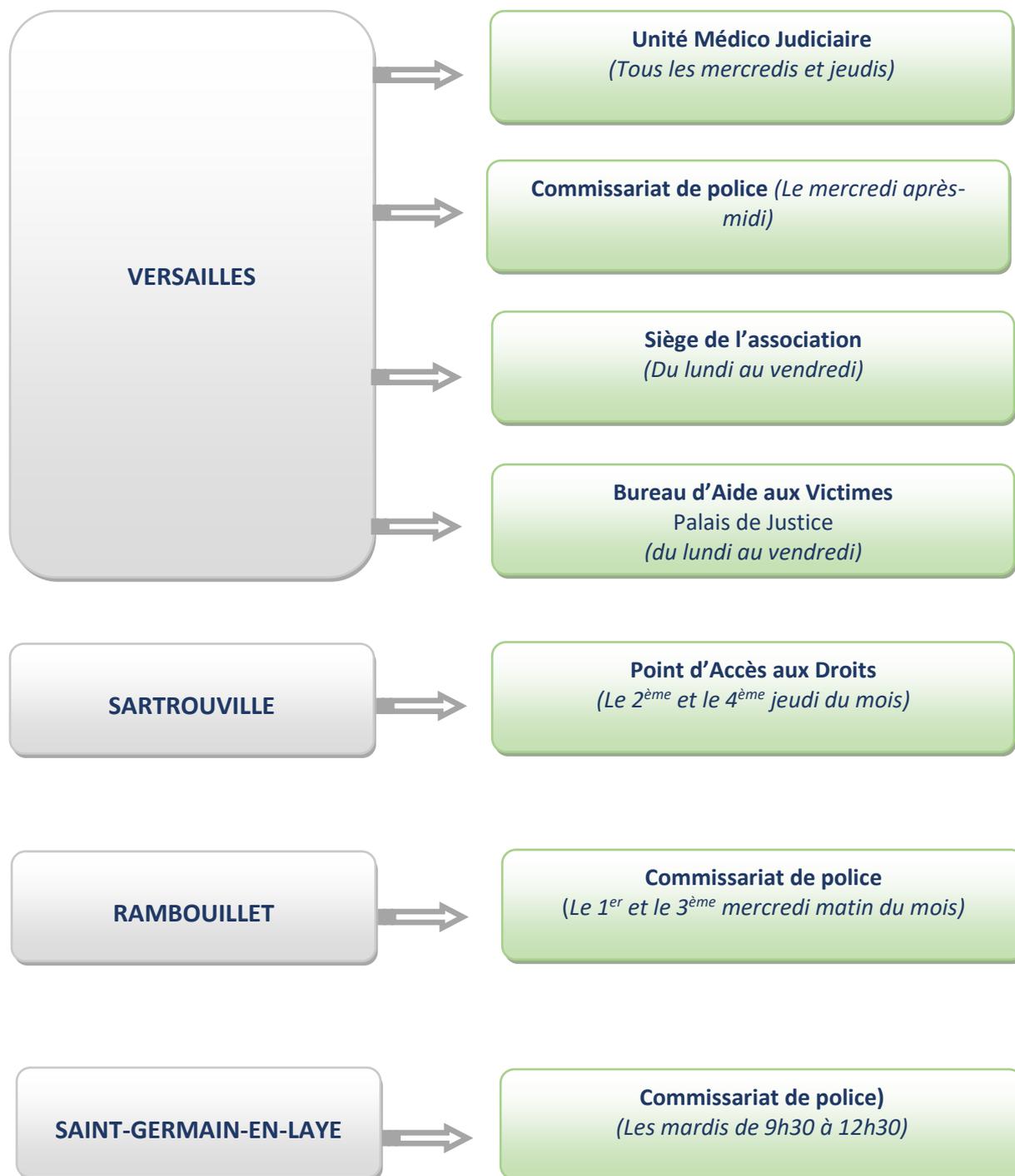
L'équipe est formée tout au long de l'année. En 2019, l'équipe a suivi les formations, conférences et colloques suivant(e)s :

- ↗ Les violences conjugales : de l'urgence à la reconstruction, la nécessité de créer un réseau
- ↗ Groupe de parole
- ↗ Conférence/débat sur la cybercriminalité : comprendre pour mieux agir
- ↗ Enfants exposés aux violences de leurs parents : repérage et impact
- ↗ Recevoir, s'approprier, transmettre
- ↗ L'accompagnement des majeurs protégés
- ↗ Les violents conjugaux
- ↗ Prise en charge des victimes d'évènements collectifs
- ↗ Journée nationale des psychologues
- ↗ Journée de lutte contre les violences faites aux femmes
- ↗ L'entretien juridique avec une victime d'actes de terrorisme
- ↗ Travailler au sein d'une association d'aide aux victimes
- ↗ Recueillir la parole du mineur victime : niveau 2
- ↗ Responsabilité parentale : état des lieux social, juridique et clinique
- ↗ Le RGPD concerne aussi les associations

L'équipe a bénéficié de plusieurs séances de supervision (analyse des pratiques).



1.4. Les lieux de permanence en 2019

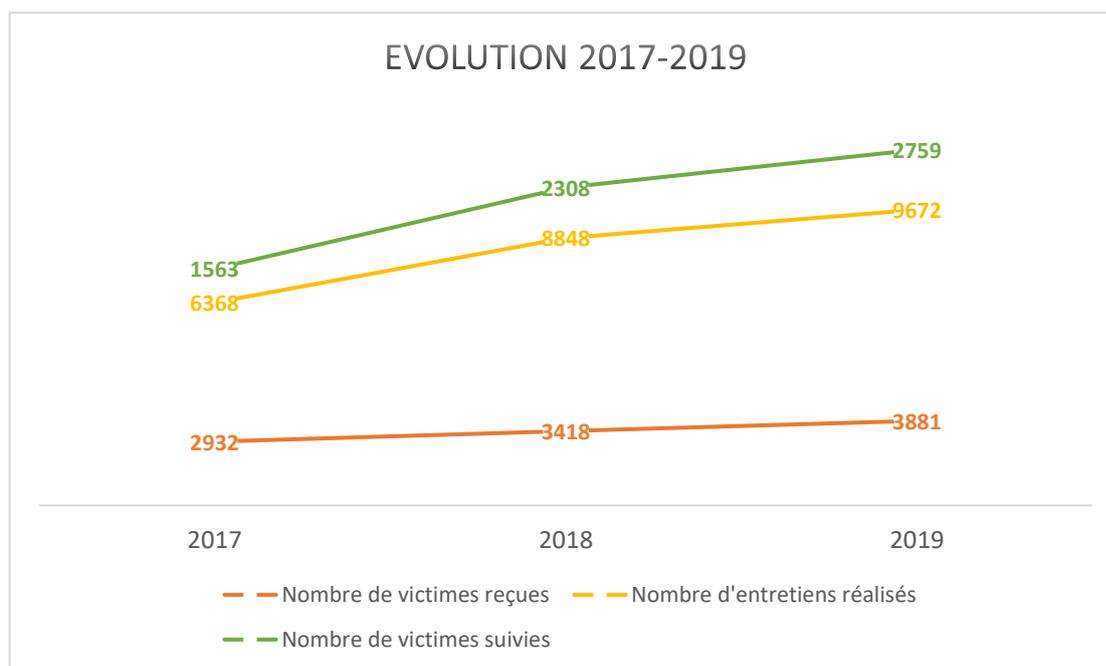


2. L'accueil des victimes en chiffre

Toutes nos données chiffrées proviennent de notre logiciel national statistique « Inavem Progest ».

2.1. Le nombre de victimes reçues et d'entretiens réalisés

2.1.1. Evolution 2017-2019



- Le nombre de victimes reçues concerne les victimes d'infractions pénales ayant sollicité l'association en 2019.

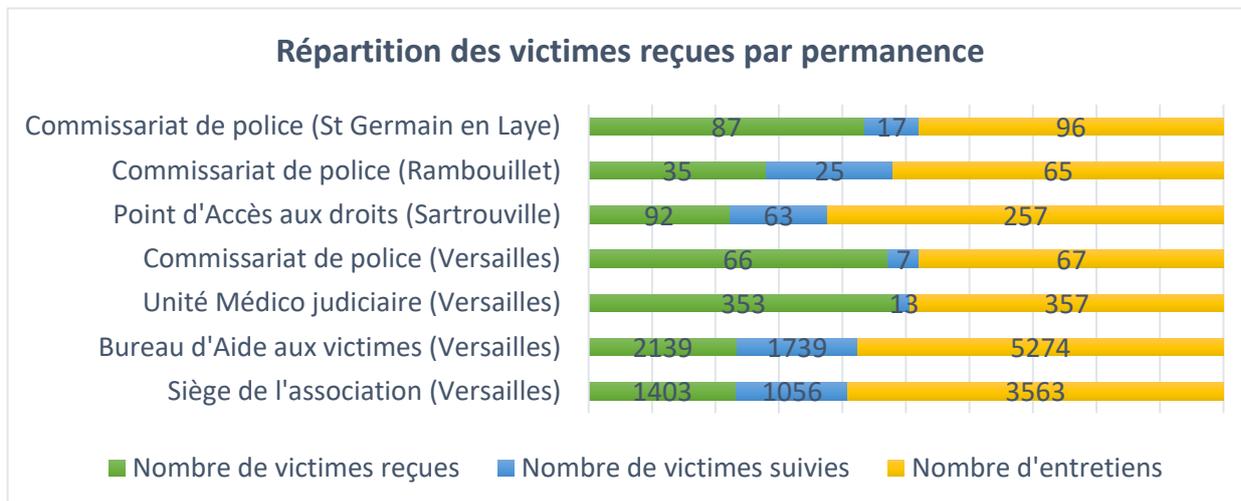
- Le nombre de victimes suivies désigne les victimes ayant bénéficié d'au moins deux entretiens quelle que soit la date du premier entretien.

- **Augmentation de 12% du nombre de victimes reçues (2018-2019), de 32% (2017-2019)**
- **Augmentation de 9% du nombre d'entretiens réalisés (2018-2019), de 52% (2017-2019)**
- **Augmentation de 17% du nombre de victimes suivies (2018-2019), de 76% (2017-2019)**



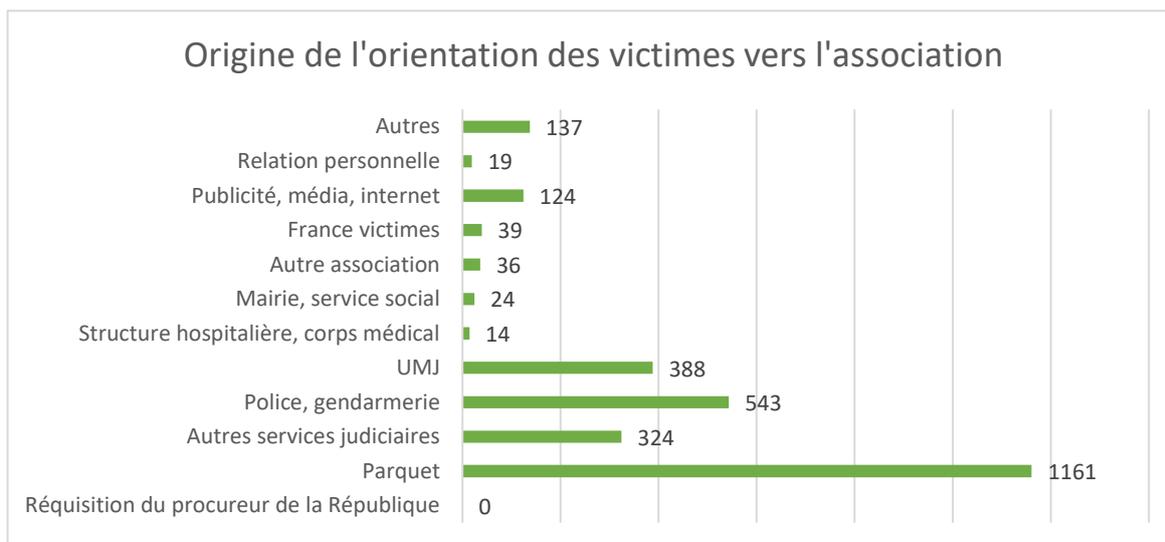
2.1.2. Répartition par permanence

Une même victime peut se rendre dans plusieurs permanences ; Elle sera comptabilisée autant de fois qu'elle se rendra au sein d'une des permanences tenues par l'association.



- **Augmentation générale du nombre de victimes reçues sur l'ensemble des permanences tenues par l'association.**

2.1.3. L'origine de l'orientation des victimes vers l'association



- **L'origine de l'orientation de la victime s'entend pour toute victime reçue physiquement par l'association pour la première fois en 2019.**



2.1.4. Les modalités de la première demande

La victime peut nous contacter par elle-même (**démarche à l'initiative de la victime 46%**), ou l'association la contacte dans le cadre de sa **démarche proactive (54%)** et notamment :

- *Dans le cadre de notre activité à l'Unité Médico-Judiciaire des Yvelines*, après avoir été examinée par le médecin légiste qui constate ses blessures ou par le psychiatre, la victime est reçue par l'une des trois associations d'aide aux victimes du département. Ses droits lui sont expliqués et à l'issue de l'entretien, l'intervenant lui propose de se rapprocher de l'association d'aide aux victimes la plus proche de son domicile afin de bénéficier d'un accompagnement global et adapté. A ce moment-là, la victime peut préférer que la prise de contact se fasse à l'initiative de l'association.
- *Dans le cadre des saisines adressées par France Victimes*. France Victimes a conclu plusieurs conventions de prestations d'assistance avec des organismes privés ou certains ministères (MAIF, éducation nationale, ministère des affaires étrangères...). Les victimes dans le cadre de ces conventions sont orientées vers l'association d'aide aux victimes de leur domicile par le biais d'une « fiche de saisine » dont l'association est destinataire
- *Dans le cadre des convocations aux audiences*, le juriste au sein du Bureau d'Aide aux Victimes de Versailles, contacte les victimes convoquées aux audiences pour l'informer de son déroulement et de ses droits.
- *Dans le cadre du dispositif de transmission des mains courantes ou des procès-verbaux de renseignements judiciaires par les commissariats de police ou les brigades de gendarmerie en matière de violences intrafamiliales*, les coordonnées de la victime sont transmises à l'association qui contacte la victime pour lui proposer une prise en charge juridique, sociale et psychologique
- *Dans le cadre des mandats judiciaires (article 41 CPP, article 10-5 CPP)*, l'association peut être saisie par les services du Procureur de la République afin de porter aide et assistance à une victime d'infractions ou afin de réaliser une évaluation de ses besoins en matière de protection
- *Dans le cadre du dispositif Victimes Gravement Traumatisées (VGT)*, L'association dispose par les services de police et de gendarmerie des coordonnées des victimes « gravement traumatisées ». Elle se met rapidement à disposition de cette dernière et lui propose une prise en charge adaptées juridique et/ou psychologique



2.1.5. Les différents types d'entretien

Les personnes qui s'estiment victimes d'une infraction pénale, sont reçues par un intervenant qui établit un diagnostic de sa situation et identifie ses besoins par un accueil et une écoute privilégiée (pourquoi vient-elle nous voir ? quelle est sa situation familiale ? sociale ? professionnelle ? quelles sont les difficultés rencontrées ? les besoins exprimés ? est-elle en souffrance psychologique ?)

A l'issue de ce premier accueil, l'accueillant propose selon les besoins de la victime, un accompagnement global et adapté, juridique, social et/ou psychologique.

	Nombre d'entretiens
A dominante écoute/soutien hors entretien psychologique	1 121
A dominante juridique	6 947
A dominante psychologique	1 603
A dominante sociale	1
TOTAL	9 672

N.B Si un entretien porte sur plusieurs contenus, on retient le contenu dominant.

2.1.5.1. Les entretiens juridiques

Le juriste informe la victime sur ses droits, le rôle des professionnels de justice, le déroulement de la procédure, les dispositifs d'indemnisation...il accompagne la victime dans ses démarches judiciaires, administratives et privées, en lien avec d'autres professionnels (avocats, éducateurs, assistantes sociales...)

- **Les entretiens juridiques représentent 72% des entretiens réalisés par l'association.**
- **17% des entretiens ont été réalisés par les bénévoles / stagiaires de l'association et 83% des entretiens ont été réalisés par les salariés de l'association.**

2.1.5.2. Les entretiens psychologiques

Le psychologue travaille en relais avec la victime à l'abaissement des symptômes post-traumatiques invalidants pour instaurer un nouvel équilibre psychique et l'aide à dépasser le traumatisme et à surmonter l'événement.

- **Les entretiens psychologiques représentent 17% des entretiens réalisés**
- **43% des suivis le sont dans le cadre conjugal, 21% dans le cadre familial**
- **5% des suivis le sont dans le cadre du dispositif « Victimes Gravement Traumatisées », 1% le sont dans le cadre des attentats et des catastrophes collectives**



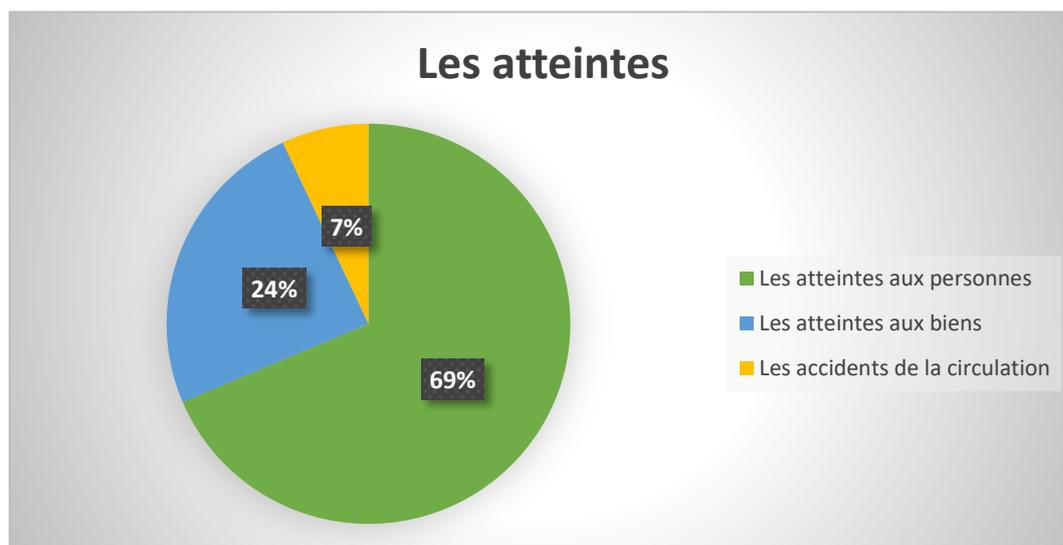
2-2 Le profil des victimes reçues

2.2.1. Sexe et âge des victimes reçues

	TOTAL	Moins de 18 ans	De 18 ans à moins de 65 ans	65 ans et plus
Femmes	2 331	195	1 956	180
Hommes	1 536	138	1 273	125
Personnes morales	15			

- Les femmes représentent 60% du public accueilli
- Les mineurs représentent 9% du public accueilli

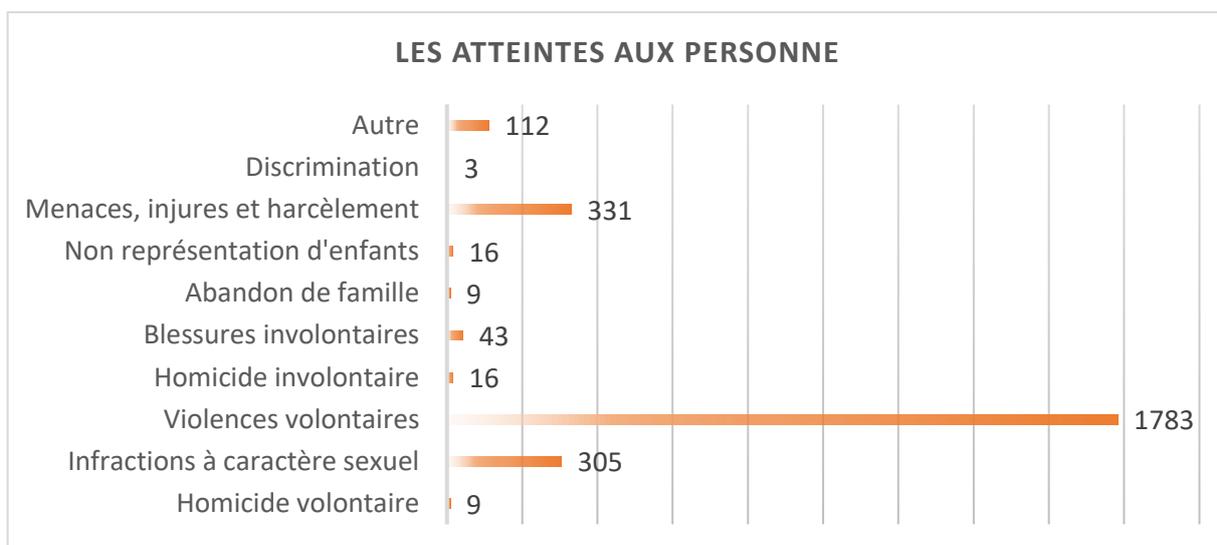
2.2.2. Les différents types d'atteintes subies



NB : Si une personne est victime de plusieurs infractions similaires, seule l'infraction la plus grave sera comptabilisée.



2.2.2.1 Les atteintes aux personnes

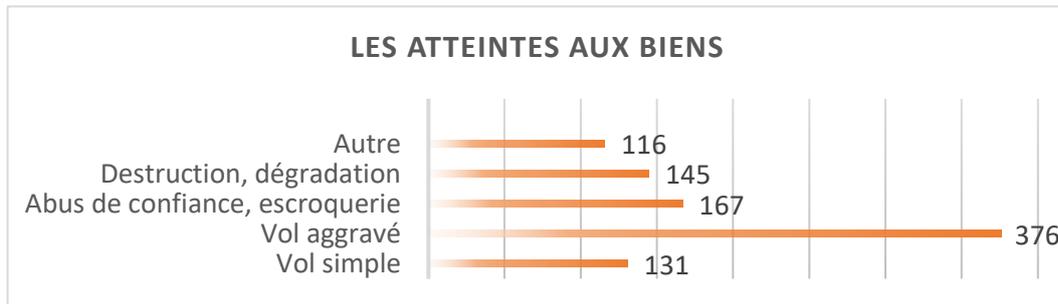


N.B. Dans les autres atteintes aux personnes, sont recensé(e)s les tentatives de meurtre, les enlèvements et séquestrations, les usurpations d'identité, les appels téléphoniques malveillants, les extorsions, les tromperies aggravées, les diffamations.

- 26% des atteintes aux personnes ont lieu dans le cadre du couple, 10% dans le cadre du couple séparé
- 9% des atteintes aux personnes ont lieu dans le cadre familial
- 8% des atteintes aux personnes ont lieu dans le cadre du travail



2.2.2.2 Les atteintes aux biens



N.B. Dans les autres atteintes aux biens, sont recensé(e)s les tentatives de vol, les utilisations frauduleuses, les recels les usurpations d'identité

- 1% des atteintes aux biens ont lieu dans le cadre du couple et 1,2% dans le cadre du couple séparé
- 1,2% des atteintes ont lieu dans le cadre familial
- 2,1% des atteintes aux biens ont lieu dans le cadre du travail.



3. Les projets et actions mené(e)s

3.1. Les projets et actions mené(e)s au sein de l'association

3.1.1. Justice restaurative : Les Rencontres Condamnés / victimes.

La justice restaurative est introduite en France par la loi du 15 août 2014 relative à l'individualisation des peines et renforçant l'efficacité des sanctions pénales

Depuis le mois de juin 2017, nous travaillons en lien étroit avec le service pénitentiaire d'insertion et de probation à la mise en place de RDV (Rencontres détenus victimes).

Le référent justice restaurative au sein de l'association a consacré une journée par semaine à la mise en place de ce projet.

Le projet RDV n'a pas abouti, notamment par l'absence de concordances des profils victimes intéressées et des profils détenus au sein de la maison centrale de Poissy.

Il a été alors décidé de s'orienter sur la mise en place de RCV (rencontres condamnés victimes).

Pour cette première session, il a été décidé d'aborder le thème des violences volontaires (hors conjugales et intrafamiliales).

Un important travail de recherches a été fait dans nos dossiers archivés et ceux en cours : en 2019, près de 500 prises de contact ont été effectuées afin d'informer sur la justice restaurative et proposer la participation au dispositif.

Une dizaine de victimes ont indiqué être intéressées par la participation à ce dispositif. Des entretiens d'évaluation et de préparation aux rencontres par la suite ont été proposés en janvier 2020.

3.1.2. L'accompagnement des victimes au procès

L'accompagnement des victimes au procès favorise son bon déroulement par un accompagnement moral et pédagogique, complémentaire de celui de l'avocat.

Nous avons développé cette offre de service en 2018 avec l'arrivée de deux bénévoles, spécialement formés, et une meilleure communication au sein du palais de justice de Versailles (création et diffusion d'un flyer, intervention auprès du barreau de Versailles).

L'accompagnement s'est poursuivi en 2019 et a pu se « standardiser » à l'aide de Mme Kelly DRIEU, service civique, présente durant six mois et qui a mis en place une démarche proactive en appelant les victimes convoquées aux audiences (CPVCJ ou COPJ) afin de leur proposer l'accompagnement.

27 accompagnements ont été réalisés en 2019 dont 3 au sein de la cour d'assises.



3.1.3. Le groupe de parole pour les victimes de violences sexuelles

L'association a mis en place un groupe de parole ouvert aux victimes de violences sexuelles depuis 2017.

L'objectif de ce groupe est d'évoquer le traumatisme et ses conséquences avec des personnes victimes d'infractions similaires. Il permet d'instaurer un espace de dialogue sécurisé et bienveillant dans lequel les participants peuvent partager leur vécu, puiser de nouvelles ressources et rétablir un lien de confiance avec l'autre.

Le groupe est co-animé par un juriste et un psychologue de l'association.

Un deuxième groupe, fermé (mêmes participantes en début et fin de groupe), a démarré en octobre 2018 et s'est déroulé jusqu'en juin 2019. Huit participantes ont composé ce groupe qui s'est réuni à une fréquence de deux séances par mois (d'octobre à février), puis d'une séance par mois.

Un troisième groupe a démarré en octobre 2019 et se déroulera jusqu'en juin 2020. Du fait de la fin de contrat de la psychologue, l'association a fait appel à une psychologue extérieure (Mme SALOMON, anciennement psychologue à l'association). Le groupe se réunit à une fréquence d'une séance par mois et est composé de sept participantes.

3.1.4. La refonte du site internet et des adresses mail

L'association a entamé un travail de refonte du contenu du site internet.

Le nom de domaine sosvictimes78.fr a été racheté par une société extérieure et notre site a été fermé quelques temps.

Nous avons instauré un nouveau site à l'adresse : www.francevictimes78.fr

L'association travaille toujours sur la mise à jour du contenu et de la mise en forme mais les premières informations importantes sont déjà présentes sur le site (notamment un formulaire de contact mail).

Pour être en accord avec le changement de nom de l'association (France victimes 78) et de nom de domaine du site internet, les adresses mails des salariés et bénévoles ont également été modifiées afin d'inclure la mention @francevictimes78.fr.

L'adresse mail générale de l'association est devenue : contact@francevictimes78.fr

3.1.5. La protection des données - RGPD

Le Règlement Général sur la Protection des Données vise à établir des règles relatives à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et des règles relatives à la libre circulation des données. Il protège les libertés et droits fondamentaux des personnes physiques, et en particulier leur droit à la protection des données à caractère personnel.

Des mesures ont été prises en 2019 pour respecter ces règles :

- *Création d'une fiche de consentement à destination des victimes* : fiche composée de deux parties, une que la victime signe et l'autre qu'elle conserve l'informant du traitement des données personnelles par l'association
- *Mise en place de cadenas sur les armoires de l'association* : protection des dossiers papiers (de moins en moins utilisés) à l'aide de cadenas à code (connu uniquement de l'équipe)



- *Création de sessions individuelles sur les ordinateurs de l'association* : chaque intervenant a désormais une session individuelle, sécurisant l'accès aux données personnelles de chacun, notamment les adresses mails respectives.

3.2. Les projets et actions pour lesquels nous avons été associés

3.2.1. Les stages de responsabilisation et de citoyenneté

L'association co-anime des stages de citoyenneté mis en place à l'initiative de l'ASSOEDY, Association Socio Educative des Yvelines en partenariat avec l'association DIRE 78.

Ces stages s'adressent aux auteurs d'infractions pénales (condamnés le plus souvent pour des faits d'incivilités) afin de les sensibiliser sur l'impact de leurs actes sur des victimes.

En 2019, nous sommes intervenus sur un stage de citoyenneté.

L'association co-anime également des stages de responsabilisation pour la prévention et la lutte contre les violences au sein du couple et sexistes, instaurés par la loi du 4 août 2014 dite pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, et mis en œuvre à l'initiative du SPIP des Yvelines.

Ce stage ne vise pas exclusivement les personnes condamnées pour violences conjugales mais de façon plus générale, toute personne pour laquelle le SPIP aura évalué la nécessité de travailler sur ses représentations sociales et sa conception de la relation entre les hommes et les femmes.

En 2019, deux stages ont eu lieu.

3.2.2. La réflexion sur la restructuration du schéma départemental d'aide aux victimes

La Procureur de la République ainsi que le représentant du parquet « Aide aux victimes », ont invité les AAV du département à se réunir pour évoquer l'avenir des AAV sur le département.

Une lettre a été adressée à la juridiction par les trois associations afin de préciser la demande.

Suite à la réponse reçue par la Cour d'Appel, les associations se sont mises d'accord pour faire un état des lieux de chaque association et de présenter par la suite un projet commun de fonctionnement départemental. Le travail est toujours en cours.



3.2.3. Les groupes de travail

■ Le réseau santé de Rambouillet

Notre association participe au réseau santé de la ville de Rambouillet qui a pour objectif la prévention, l'information, l'éducation en matière de santé globale (physique, mentale, sociale), à l'attention d'un large public.

Ces objets se réalisent lors des groupes de réflexion et d'échanges en lien avec des thématiques et des projets sur les territoires de la commune et du canton de Rambouillet.

■ Groupe de travail CLSPD

L'association est présente dans le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de plusieurs communes prenant part à l'application des politiques de sécurité et de prévention de la délinquance (ville de Rambouillet, le Chesnay, St Germain en Laye, Vélizy Villacoublay).

■ Le PARADS (Pôle d'Accès en Réseau Aux Droits Sociaux)

L'association participe au comité de pilotage du PARADS qui a pour mission d'améliorer l'accès effectif aux droits sociaux des versaillais pour prévenir les situations de précarité, de favoriser les échanges entre professionnels du secteur social et d'animer le réseau de partenaires pour une meilleure coordination. L'association a participé à une table ronde organisée dans ce cadre.

■ Le Réseau Violences conjugales (REVCO)

Un réseau d'entraide pour les victimes de violences conjugales a été créé sur Versailles et regroupe des acteurs de différents milieux (social, judiciaire, médical). L'association a intégré le comité de pilotage de ce réseau. Des comités de suivi se réunissent régulièrement pour évoquer des situations de victimes ou des actualités. L'objectif est d'exposer des situations victimes présentant des points de blocage et de voir avec les professionnels des différents secteurs les éventuelles solutions à proposer, apporter.



3.3. Les interventions extérieures

- CCAS de Beynes : intervention au sein d'une formation du personnel afin de présenter l'association et ses missions
- Tribunal Judiciaire de Versailles : intervention au sein du colloque sur la Justice Restaurative en avril 2019 (présentation de l'action menée au sein de l'association en matière de JR) ; rencontre des partenaires judiciaires dans le cadre du développement de la permanence du Bureau d'Aide aux victimes
- PARADS : intervention à la table ronde sur le thème de l'urgence dans le cadre de la journée rencontre sur les violences conjugales
- Ville de Rambouillet : participation à la table ronde du 21 mars afin de présenter l'association et son action
- CCAS du Chesnay-Rocquencourt : formation apportée au personnel du service sur le thème des violences, le positionnement du professionnel et le recueil de la parole des victimes
- Juge d'instruction TJ Versailles : participation à la réunion d'information aux familles de victimes de l'affaire YANEZ (faits de viols, agressions sexuelles et détention d'images pédopornographiques)
- Intervention CUMP Châteaufort : intervention à la demande de la CUMP suite à la mise en examen d'un directeur de centre de loisir pour des faits de viols et agressions sexuelles sur mineur ; intervention lors des journées consacrées à l'accueil des parents
- Séminaire Gendarmerie : intervention de l'association afin de présenter les missions des AAV aux différents CPT (correspondants territoriaux de la prévention de la délinquance)
- Espace territorial de St Germain en Laye : intervention auprès de l'équipe de travailleurs sociaux
- Ordre des avocats : intervention dans le cadre du colloque « Tables rondes : droits des victimes »
- Semaine internationale de la justice restaurative : participation à la projection d'un documentaire sur les RCV organisé par le SPIP.

